

AVIS – PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

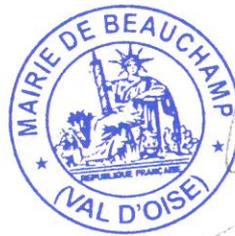
Jeudi 29 septembre 2022 à 20h30, à l'Hôtel de ville, Salle du Conseil, 1 place Camille Fouinat à

Beauchamp

ORDRE DU JOUR:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2022
2. Décisions
3. Acquisition des terrains cadastrés AC n°600 d'une superficie d'environ 57 397m² sise Parc Barrachin et AB n°28,29,30 et 35 d'une superficie d'environ 2 657 m² sis Bois de Beauchamp auprès de la SCI LUCIA dans le cadre du Projet Urbain Partenarial (PUP)
4. Projet d'aménagement de l'ilot Triangle – Lancement des procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'enquête parcellaire
5. Modification de la composition des commissions communales
6. Modification de la composition du comité consultatif du marché forain
7. Désignations des représentants de la commune auprès des associations et autres organismes
8. Désignations des représentants de la commune auprès du Lycée Louis Juvet
9. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
10. Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)
11. Désignations de membres suppléants pour siéger au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
12. Recrutement de vacataires
13. Modification du tableau des emplois permanents et non permanents à temps complet et incomplet
14. Régime des astreintes pour assurer la continuité du service public
15. Liste des emplois communaux pour lesquels un logement de fonction peut être concédé
16. Adhésion à l'Association Inter-entreprises de Médecine du Travail d'Ile-de-France (AMETIF) Santé au Travail
17. Autorisation de signature de la convention relative au remboursement de la rémunération des médecins membres du conseil médical interdépartemental et des expertises médicales
18. Affectation définitive du résultat 2021 de la commune
19. Décision modification n°1 au budget communal 2022
20. Actualisation des provisions pour créances douteuses
21. Actualisation des créances pour contentieux – Reprise et constitution
22. Reprise sur provision pour risque de perte de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
23. Garantie d'emprunt accordée à ERIGERE dans le cadre du contrat de prêt n°136866 avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) concernant le programme d'acquisition en VEFA de 68 logements situés avenue de l'Egalité à Beauchamp
24. Convention de garantie d'emprunt avec réservation de logements et promesse d'affectation hypothécaire avec ERIGERE concernant le programme d'acquisition en VEFA de 68 logements situés avenue de l'Egalité Beauchamp
25. Partage de la taxe d'aménagement avec la communauté d'agglomération Val Parisis et autorisation de signature de la convention relative au reversement de ladite taxe
26. Autorisation de signature d'une convention pour « autorisation de programme » liée au versement d'une subvention pour travaux
27. Approbation du montant de la carte cadeau remise lors de la soirée des lauréats
28. Présentation du séjour Enfance-Jeunesse hiver 2023 et adoption des tarifs
29. Adhésion à l'association CIBLE 95

30. Approbation des conditions générales de vente de la billetterie en ligne
31. Abrogation de la délibération DEL n°2021-070 du 30 septembre 2021 et adoption du nouveau règlement pour le concours de décoration et d'illuminations de fin d'année
32. Adoption de la charte des mariages
33. Autorisation de signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Val d'Oise
34. Autorisation de signature de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service « Relais petite enfance » - Missions renforcées
35. Autorisation de fonctionnement du multi accueil « Chamboul'tout »
36. Abrogation de la délibération DEL n°2022-040 du 14 avril 2022 et approbation du nouveau règlement de fonctionnement du multi accueil « Chamboul'tout »
37. Prise d'une compétence supplémentaire "contribution à la transition écologique et énergétique" par la communauté d'agglomération Val Parisis et révisions statutaires
38. Informations diverses
39. Application de l'article 5 du règlement intérieur



Le Maire,

Françoise NORDMANN